



Belplume : Coach AB volaille

Offre d'emploi

L'ASBL Belplume est une organisation interprofessionnelle fondée en 2002, qui opère au niveau national. Le but de l'organisation consiste à créer une valeur ajoutée à la qualité de la viande de volaille et des œufs belges, par la gestion de systèmes de qualité et par une gestion intégrale de la filière. L'ASBL Belplume est gestionnaire du système de qualité Belplume et BPS. Tous les maillons de la filière de production des volailles y sont réunis et contribuent à la qualité du produit fini. Belplume offre encore des garanties complémentaires, qui viennent s'ajouter à la base légale pour une viande de volaille et des œufs sûrs et de qualité. Le bien-être animal, la durabilité et la santé animale sont au cœur des préoccupations.

COACH AB volaille (h/f/x)

Une utilisation responsable des antibiotiques constitue l'un des points forts de la politique de qualité adoptée par Belplume. Au fil des ans, l'ASBL Belplume a mis en œuvre une politique antibiotique élargie et étayée. Belplume est cosignataire de la convention AB 2016-2020 ainsi que de la récente convention 2020-2024. Diverses mesures ont été mises en place pour atteindre les objectifs de ces conventions. À l'avenir aussi, l'utilisation responsable des antibiotiques restera une valeur centrale dans notre système de qualité.

À partir de février 2022, Belplume fera appel à des coaches AB qui encadreront les exploitations qui affichent une utilisation élevée prolongée des antibiotiques. Dans cette optique, Belplume est à présent à la recherche de coaches désireux de s'engager dans l'accompagnement

MISSIONS

En tant que coach AB, vous assurez un encadrement ciblé, spécifique à l'exploitation, ayant pour but :

- de réaliser une analyse des causes de l'utilisation élevée prolongée des antibiotiques dans l'exploitation ;
- d'optimiser la santé animale et la gestion de l'exploitation au sens large par des interventions ciblées et/ou l'application de stratégies alternatives ;
- de susciter un changement durable de la gestion de l'exploitation, en concertation avec tous les acteurs concernés de l'exploitation, dans la perspective d'une réduction de l'utilisation des antibiotiques et sans perte de rentabilité économique.

Vous assumez une obligation de résultat qui vise à infléchir la tendance dans l'utilisation des antibiotiques lors du prochain rapport sur les antibiotiques (6 mois après le dernier rapport).

Le trajet de coaching comprend au minimum les éléments suivants ;

1. Préparation approfondie de la première visite :

- Analyse des rapports sur les antibiotiques
- Analyse des plans d'action précédents

2. Première visite :

- une analyse des causes est réalisée au moyen d'un état des lieux approfondi de l'exploitation (management, santé animale, biosécurité, utilisation des antibiotiques, etc.). Établissement d'un plan d'action Belplume

3. Traitement de la première visite d'exploitation :

- Traitement des résultats
- Éventuellement, contact supplémentaire avec d'autres acteurs (couvoir, fournisseur d'aliments pour animaux, ...)
- Rapport sur l'analyse des causes
- Finalisation du plan d'action Belplume

4. Préparation de la seconde visite

5. Seconde visite :

- Évaluation de l'incidence du plan d'action Belplume
- Correction éventuelle du plan d'action.

6. Traitement de la seconde visite d'exploitation

- Correction éventuelle du plan d'action.
- Un rapport final.

Le trajet de coaching doit avoir été entièrement parcouru sur une période de **6 mois**.

En plus de l'éleveur et du vétérinaire d'exploitation, il peut être opportun d'inviter d'autres conseillers impliqués dans la gestion de l'exploitation à prendre part aux entretiens lorsque leur présence peut apporter une valeur ajoutée dans la situation spécifique de l'exploitation. Pendant les entretiens que vous mènerez en tant que coach, vous miserez au maximum sur l'interaction, vous mettrez tous les intéressés sur un pied d'égalité et vous encouragerez tous les partenaires présents à prendre leurs responsabilités dans les choix opérés.

PROFIL :

- Vous êtes vétérinaire ou assimilé par expérience, vous possédez des connaissances dans le ou les secteurs dans lesquels vous voulez vous profiler en tant que coach :
 - Vous connaissez les problèmes sanitaires qui donnent lieu à l'utilisation des antibiotiques ainsi que les mesures de prévention, les alternatives et les solutions ;
 - Vous connaissez et vous avez expérimenté les outils disponibles pour l'évaluation et le suivi de problèmes sanitaires et/ou des facteurs susceptibles de les influencer ;
 - Vous maîtrisez la gestion d'une exploitation et les indicateurs techniques d'exploitation ;
 - Vous êtes capable de faire une estimation du coût de certaines mesures ;
 - Vous êtes familiarisé avec la collecte et l'analyse des données et l'établissement de rapports (de référence) (Registre AB, NRT-tool, Bigame, Sanitel-Med) ;
 - Vous connaissez les trajets de réduction et le plan d'action 2024 ;
- Vous faites preuve d'une capacité analytique, vous portez un regard critique sur les situations qui se présentent et vous n'hésitez pas à sortir du cadre dans votre réflexion ;
- Vous êtes proactif et votre travail est correct et ponctuel ;
- Vous êtes doué d'une réelle aptitude linguistique orale et écrite et vous êtes à même d'avancer des arguments en faveur d'une approche déterminée dans un langage compréhensible, en vous appuyant sur des exemples, des reproductions graphiques, des anecdotes, etc. ;
- Vous avez des facilités de contacts avec d'autres conseillers d'exploitation et vous vous profilez en tant que fédérateur diplomatique ;
- Vous possédez de solides aptitudes organisationnelles. Vous êtes à même de fixer des priorités sans perdre en flexibilité ;
- Vous avez un sens aigu des responsabilités ;
- Vous maîtrisez les applications en ligne et le logiciel MS office courant ;
- Vous êtes disposé à effectuer de multiples déplacements en Belgique et dans le Nord de la France ;
- Des connaissances ou une expérience en coaching sont un atout.

Afin de garantir son impartialité, le coach conclura une convention d'impartialité avec Belplume.

Après que Belplume vous aura agréé comme coach AB, votre nom et vos coordonnées apparaîtront sur le site internet de Belplume.

L'éleveur et son vétérinaire d'exploitation sont libres de faire leur choix dans une liste de coaches AB agréés sur le site internet de Belplume

Préalablement à la collaboration, un contrat est conclu entre les parties concernées, dans lequel sont énumérés les droits et obligations de chaque partie. À cet effet, le formulaire type de Belplume est utilisé.

Intéressé ?

Envoyez votre lettre de motivation et votre CV détaillé à info@belplume.be.

- Pour le **lancement à partir de février 2022**, vous pouvez poser votre candidature jusqu'au 15 janvier 2022 inclus.
- Pour un **lancement à une date ultérieure**, vous pouvez poser votre candidature à n'importe quel moment.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Lien Lefevre (info@belplume.be).

Vous trouverez sur notre site internet www.belplume.be des informations complémentaires sur l'ASBL Belplume.